



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 22 mars 2021 – 20h15 – Salle de spectacles, La Sagne

Monsieur Cyril Kopp, président du Conseil général, ouvre la séance à 20h18.

Appel nominal

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence de 19 conseillers généraux et 2 excusés, à savoir : Mme Marine Nussbaumer et M. Jacques Humbert-Droz.

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 juin 2020

Les procès-verbal des séances du 7 et du 14 décembre 2020 sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit visant à soutenir l'implantation d'un cabinet médical de groupe aux Ponts-de-Martel
2. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'un crédit d'engagement pour le réaménagement des sanitaires et la réfection de la peinture de la cage d'escalier du bâtiment communal
3. Questions et interpellations
4. Communications du Conseil communal

L'ordre du jour est accepté tel qu'il est proposé.

1. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit visant à soutenir l'implantation d'un cabinet médical de groupe aux Ponts-de-Martel.

Le président donne lecture du rapport du Conseil communal relatif une demande de crédit visant à soutenir l'implantation d'un cabinet médical de groupe aux Ponts-de-Martel.

Le président ouvre la discussion.

M. Patrick Nussbaumer prend la parole et indique que c'est une chance inouïe d'avoir deux médecins de la région qui s'établissent dans la vallée. Il informe que la doctresse Girard et le docteur Reymond se sont approchés de lui il y a quelques années pour faire venir des médecins de la région plutôt que des médecins hors du canton qui ne pensent qu'au revenu. Les deux médecins avaient des critères très précis, et veulent qu'une médecine locale soit pratiquée.

Il ajoute aussi que c'est une très grande chance d'avoir un cabinet médical dans un village et renforce son attractivité. Merci aux Conseils communaux d'avoir rencontré les médecins.

M. Patrick Nussbaumer au nom du groupe PLR, propose d'accepter cette demande de crédit.

M. Thierry Coita, au nom de la commission financière, annonce qu'elle propose d'accepter la demande de crédit ci-dessus.

Le groupe Sagne-Demain par la voix de Mme Nicole Treyvaud acceptera la demande de crédit.

Le président donne lecture de l'arrêté concernant la demande de crédit.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'un crédit d'engagement pour le réaménagement des sanitaires et la réfection de la peinture de la cage d'escalier du bâtiment communal

M. Cyril Kopp donne lecture du rapport du Conseil communal et ouvre la discussion.

M. Thierry Coita indique que la commission financière acceptera la demande de crédit.

Mme Nicole Dauwalder au nom de Sagne-Demain, demande une explication plus précise concernant le plan pour les personnes handicapées.

M. Fritz Schmid répond que, lors de rénovations, il faut prévoir des toilettes pour les personnes handicapées.

Elle répond qu'au départ elle ne savait pas s'il y avait un accès prévu à cet effet.

M. Fritz Schmid répond que le Conseil communal en avait discuté et estime que, lorsqu'une personne handicapée veut se rendre au bureau communal ou au musée, il y a l'ascenseur, le seul problème se sont les 5 marches d'escaliers à l'entrée plus celles de l'extérieur. Il précise qu'il y a un monte-escaliers appelé "crocodile" qui fonctionne à l'aide d'une batterie, mais la dernière fois qu'il a été en marche c'est il y a 5 ans pour effectuer un test. Depuis, il n'y a jamais eu de demande pour l'utiliser. Il ajoute qu'il semble que la batterie serait plate au bout de seulement deux montées.

Selon Mme Carole Meister, c'est compliqué et pas pratique, c'est pour cette raison que personne ne vient en fauteuil roulant.

M. Fritz Schmid pense qu'une personne en situation de handicap ne vient jamais seule lors d'un spectacle et qu'un accompagnant peut l'aider à monter ces quelques marches. Il ajoute que les deux autres bureaux communaux de la vallée sont aussi à l'étage. S'il fallait prévoir un accès pour les personnes handicapées, il faudrait voter un crédit quasiment équivalent au montant des travaux prévus.

Mme Nicole Dauwalder répond qu'il vaudrait la peine une fois d'étudier ce sujet. Selon M. Fritz Schmid, il n'y a pas de loi qui oblige d'avoir ce matériel à disposition. La loi oblige seulement quand il y a des plans déposés. Or, ce n'est pas le cas.

M. Pierre Renaud précise que, quand il y a un dépôt de plans pour adapter des locaux, il est obligatoire de s'adapter à tous ce qui est handicap. En revanche, quand il n'y a pas de travaux projetés, il n'y a pas d'obligation de transformer les lieux.

Au nom du groupe PLR, M. Lionel Ducommun annonce qu'il acceptera le crédit proposé.

Mme Nicole Dauwalder annonce que le groupe Sagne-Demain acceptera ce crédit.

Le président donne lecture de l'arrêté.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents.

3. Questions et interpellations

M. Pascal Oppliger dit qu'il a été interpellé à plusieurs reprises par des agriculteurs de La Sagne concernant la location de terres agricoles qui appartiennent à la commune. Ils lui ont révélé que ces surfaces agricoles ont été attribuées à des exploitants extérieurs de la commune. Il demande si cela est vrai et, si oui, pour quelle raison.

M. Fritz Schmid se renseignera sur ce sujet et évoque que cette tâche est son nouveau dicastère. Il semblerait que deux petites parcelles sont louées à des personnes extérieures de la commune, une qui est le triangle vers chez Planair SA (où il y a les moutons) cette parcelle est louée à M. Benoit de Petit-Martel et la seconde est le long de la chaussée de Marmoud.

M. Martial Robert prend la parole et donne des précisions concernant la parcelle de Marmoud et indique qu'elle n'est normalement pas encore attribuée, celle-ci était louée à la famille Barras qui a cessé son exploitation cette année. Une autre parcelle est louée, celle du massif du Mont-Dar, à la famille Genier, et la petite parcelle, près de la STEP, louée à M. Maurer.

M. Fritz Schmid dit qu'il se mettra au clair avec les parcelles et il essayera de mieux répondre à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil général.

4. Communications du Conseil communal

M. André Meister commence avec une information réjouissante, selon les premières projections, la commune clôturera les comptes certainement sur un bénéfice pour l'année 2020. Le montant exact ne peut pas être communiqué, étant donné que l'organe de révision n'a pas encore validé les comptes.

La deuxième information concerne le nouveau cycle de législature avec plusieurs nouveaux conseillers généraux. Il propose d'organiser une soirée d'information facultative pour expliquer comment fonctionnent les comptes communaux. Une tâche parfois difficile quand on débute. Cette séance se fera quelques jours avant la prochaine séance du Conseil général du mois de juin.

M. François Jaquet annonce qu'en 2018, le Grand conseil avait voté un crédit de 17,6 millions de francs concernant la rénovation de la route la Sagne-Les Ponts-de-Martel. A l'aide de ce crédit il était prévu de terminer les travaux qui avaient débutés il y a une trentaine d'années entre la Corbatière et La Sagne ce qui a alors été fait l'année dernière. Pour cette année, les travaux débuteront aux Ponts-de-Martel, ils partiront du carrefour de la route des Ponts-de-Martel et iront légèrement plus loin que la laiterie. La Commune des Ponts va profiter de l'occasion pour entreprendre certains travaux pour l'assainissement de leurs conduites.

Cette année, l'Etat va mettre à l'enquête publique et définira le tronçon définitif avec les propriétaires, des demandes d'offres seront lancées. La partie administrative sera lancée cette année par l'Etat de Neuchâtel et les travaux débuteront normalement en 2022.

Il ajoute aussi que le Conseil communal a été surpris en début d'année, car l'Etat a annoncé que les trottoirs et la mobilité douce étaient à la charge de la commune, ce qui représente un montant entre CHF 150'000 et CHF 200'000.- pour les travaux effectués l'année dernière et à un peu plus d'un million de francs pour les travaux projetés. Le Conseil communal a réagi fortement à cette nouvelle car le crédit a été voté par le Grand conseil pour la route, où la mobilité douce et les trottoirs étaient compris. Le Conseil communal a alors écrit au Conseil d'Etat afin d'organiser une réunion pour discuter de vive voix. La commune de la Sagne n'a pas les moyens de payer la somme de 1 million de francs pour les investissements futurs. L'affaire s'est réglée car le crédit a été voté avant la modification de la loi sur les routes. Finalement, l'Etat financera la totalité des travaux.

M. Pierre Renaud donne deux informations. La première concerne le plan d'aménagement local (PAL), qui fait partie des gros chantiers de cette législature. Il informe que les travaux avancent. Il y a eu dernièrement une séance entre les différentes communes du canton qui doivent toutes réaliser leur nouveau plan d'aménagement local, qui est lié à la nouvelle loi votée par le peuple suisse il y a environ 3 ans. Il précise, qu'au niveau de l'avancement des travaux, le timing est parfaitement respecté, voire même légèrement en avance par rapport à ce qui est prévu entre le canton et la confédération.

La commission d'urbanisme siégera le 22 avril prochain où il y aura une présentation complète concernant les travaux qui auront été effectués jusqu'à ce moment-là. Cette

séance risque d'être longue, avec de nombreux points à traiter. Il est important que la commission passe du temps pour réfléchir, compte tenu de l'impact que peut avoir le PAL. Il compte sur les deux partis pour obtenir un résultat qui soit à la convenance de tous.

Une deuxième information concerne la carrière, une procédure a été définie, les choses avancent. La commission de la carrière a été nommée et a siégé. Dans le cadre de la première séance de la carrière, un petit groupe a été créé pour obtenir des informations plus complètes par rapport aux redevances que la Commune peut obtenir de la carrière. Ces informations sont recherchées auprès de spécialistes d'entreprises qui exploitent une carrière.

Au niveau de l'avancement, le dossier est toujours entre les mains de Colas. Encore quelques discussions sont en cours par rapport aux compensations. Ce qui faut aussi dire, c'est que l'Etat de Neuchâtel est fortement intéressé par le dossier de la carrière.

M. Laurent Benoit informe que le chauffage à distance a connu deux pannes durant cet hiver, une qui était due à une vanne au départ de l'eau chaude. Une fois que le problème a été résolu, deux semaines plus tard, une seconde panne a été découverte cette fois-ci due à une sonde, le problème a été moins important. Une demande a été déposée pour poser une alarme dès que la température devient basse et qui informera directement les employés communaux. En espérant qu'il n'y aura plus de problème de ce genre dans les prochains temps.

Deuxième information, M. Niel Smith avait demandé il y a quelques temps une extinction nocturne de l'éclairage public, via une motion. Il en ressort qu'éteindre complètement n'est pas possible car il est obligatoire que les passages pour piétons et les endroits dangereux restent allumés toute la nuit. Changer l'éclairage et mettre des lampadaires LED coûterait trop cher. A savoir que sur 164 points lumineux, il y en a 88 qui ont déjà un abaissement de 50% entre 22h et 5h du matin. Ce qui est envisageable, c'est de compléter en améliorant une vingtaine de lampes en LED et abaisser la luminosité. Il reste une cinquantaine de points lumineux en vapeur de sodium qui sont à 50 watts, mais ceux-ci ne peuvent pas être réglés pour la nuit. Ce qui pourrait peut-être être entrepris, c'est d'éteindre certaines lampes. Une demande d'offre a été faite au Groupe E.

M. Fritz Schmid informe que la Commune a effectué des relevés pour recenser les conduites d'eau et les vannes de secteurs, afin de mettre à jour le cadastre souterrain informatique.

M. François Jaquet prend la parole concernant les transports. En raison de la démolition du pont de Malakoff, les trains sont supprimés entre La Chaux-de-Fonds et La Sagne. La ligne entre La Chaux-de-Fonds et les Ponts-de-Martel verra d'importants travaux d'investissement. Pour cette année, est prévu une rénovation et une élévation des quais de la Corbatière et de Sagne-Eglise. Pour l'année prochaine, il est prévu un assainissement des rochers entre la Corbatière et Sagne-Eglise visant à consolider la face nord de la voie de chemin de fer. Aussi, des travaux importants seront effectués à la gare de la Sagne, la voie de maintenance sera supprimée. Les deux voies de circulation des trains vont être maintenues et avec un sous-voie reliant les deux quais. Il est également prévu une gare de service à la sortie du village en direction des Coeudres et une rénovation de la gare des Coeudres-Est, celle-ci n'étant plus aux normes. Ensuite, toute la voie entre La Sagne et les Ponts-de-Martel sera restaurée. C'est la confédération qui prend en charge les travaux.

M. Thierry Coita demande si des interruptions de train sont déjà prévues.

M. François Jaquet lui répond que, l'année prochaine, les travaux qui concernent les rochers occasionneront des interruptions de trains, essentiellement la nuit et le week-end. Pour le reste, rien n'est encore clairement défini. Les travaux qui concernent la

gare ne devraient pas occasionner beaucoup de perturbations, mais tout n'est pas encore clair.

Le président donne les dates des prochaines séances du Conseil général à savoir les 21 juin, 27 septembre et 13 décembre 2021.

Le président lève la séance à 21h00.

La Sagne, le 22 mars 2021

Les rapporteurs :

Léo Barras Loane Bachmann Florence Vermot Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général
Le président La secrétaire

Cyril Kopp Eva Mareckova